

4037
Déposé au Greffe

le 26 AVR. 2007

sous le N° 27 04037
RCS N° 86 B 26

A.A. BEAUJOIRE HOTEL

S.A.S AU CAPITAL DE 38.113 €

15 RUE DES PAYS DE LOIRE - NANTES (LOIRE ATLANTIQUE)

334 356 938 RCS NANTES

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 JANVIER 2007**

- I -

L'an deux mille sept
Le vendredi cinq janvier,
A midi,

- M. Eric MICAULT et Mme Nathalie MICAULT
Demeurant à NANTES (Loire Atlantique) – 1 rue Vauban

Agissant en qualité de cogérants de la société BH FINANCES, SARL au capital de 100.000 €, dont le siège est à NANTES (Loire Atlantique) – 15 rue des Pays de Loire, identifiée sous le n° 493 441 539 RCS NANTES, elle-même propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la société AA BEAUJOIRE HOTEL.

Ont pris les décisions suivantes :

NOMINATION DU PRESIDENT

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de M. Loïc FOURMOND de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société :

M. Eric MICAULT
demeurant à NANTES (Loire Atlantique) – 1 rue Vauban

Cette nomination qui prend effet ce jour, est faite sans limitation de durée.

M. Eric MICAULT, intervenant à titre personnel, déclare accepter sans réserve les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directrice Générale de la société :

- Mme Nathalie MICAULT
demeurant à NANTES (Loire Atlantique) – 1 rue Vauban

Cette nomination qui prend effet ce jour, est faite sans limitation de durée.

Mme Nathalie MICAULT, intervenant à titre personnel, déclare accepter sans réserve les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

FORMALITES DE PUBLICITE

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'en requérir l'accomplissement.

NANTISSEMENT D'ACTIONS

L'associée unique décide d'autoriser, sur la proposition du Président, le nantissement, au profit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, des 2.500 actions composant le capital de la société AA BEAUJOIRE HOTEL, en garantie du prêt d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1.400.000 €) accordé à la société BH FINANCES par ladite banque aux conditions susvisées, en vue de financer l'acquisition des titres de la société.

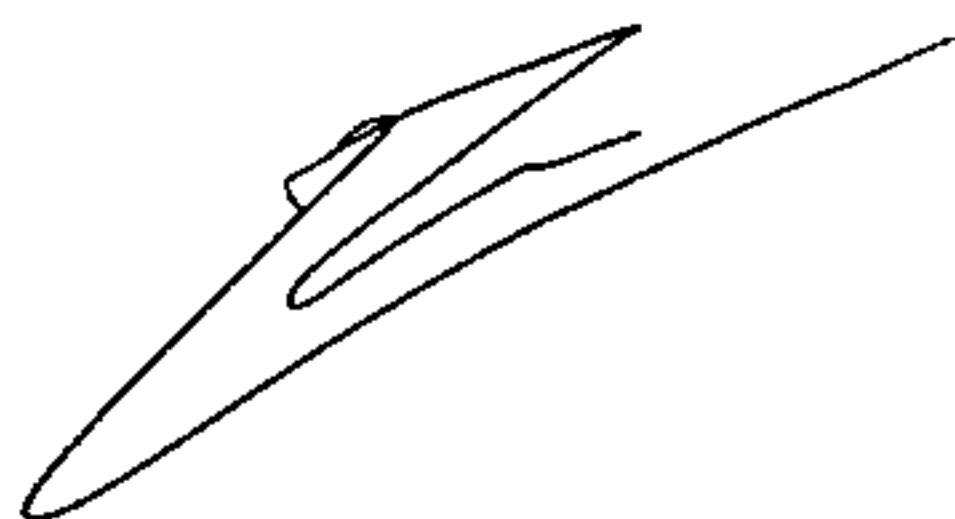
AGREMENT DU (OU DES) ADJUDICATAIRE(S)

Comme conséquence de la résolution précédente, l'associée unique, décide d'agréer le ou les adjudicataire(s) en cas de réalisation forcée des actions inscrites dans le compte gagé, sous réserve, conformément à l'article L. 228-26 du Code de Commerce, du droit de la Société de racheter lesdites actions après la cession, en vue de réduire son capital.

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par M. Eric MICAULT et Mme Nathalie MICAULT, représentants de l'associée unique.

Bon pour acceptation de, Fonctions de président.



Bon pour acceptation des fonctions de
Directrice Générale.

